

Communauté métropolitaine de Québec :

QUÉBEC DÉPOSE DES ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES POUR ASSURER LA QUALITÉ DE VIE À LONG TERME DE LA POPULATION

Québec, le 18 décembre 2002 – Le ministre délégué responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Rosaire Bertrand, au nom du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, monsieur André Boisclair, a présenté aujourd'hui, en présence du président de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et maire de Québec, monsieur Jean-Paul L'Allier, les neuf grandes orientations gouvernementales proposées à l'égard de l'aménagement du territoire relevant de la CMQ. Ces orientations seront au cœur du futur Cadre gouvernemental d'aménagement et de développement appelé à guider l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement que la CMQ devra adopter d'ici le 31 décembre 2006. Elles visent notamment à assurer le rayonnement national et international de la région métropolitaine ainsi que la qualité de vie de sa population.

Les orientations sont le fruit de la participation de vingt ministères et organismes. Elles engagent l'ensemble des intervenants gouvernementaux et municipaux. Tous devront dorénavant assurer la cohérence et l'harmonisation de leurs interventions portant sur le territoire de la CMQ, en fonction d'un projet de société fondé sur le développement durable.

« Il nous incombe de devenir de meilleurs planificateurs, de faire évoluer nos façons de faire pour nous adapter aux nouvelles exigences qui découlent des défis de notre époque, qu'il s'agisse de la mondialisation ou de l'évolution sociodémographique. L'enjeu, c'est au premier chef la qualité de vie de la population qui habite la région. Les défis à relever comprennent la conservation et la mise en valeur du patrimoine historique, culturel, humain et naturel exceptionnel que recèle la région métropolitaine de Québec, le maintien et l'adaptation des infrastructures et des équipements existants ainsi que la poursuite de notre développement » a déclaré le ministre Bertrand.

Mise en place en janvier 2002, la CMQ a pour premier mandat d'adopter un schéma métropolitain d'aménagement et de développement couvrant l'ensemble du territoire qui englobe les villes de Québec et de Lévis ainsi que les MRC de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré et de l'Île-d'Orléans, y compris les territoires non organisés. Tel que prévu dans sa loi constitutive, le gouvernement lui transmet aujourd'hui les orientations dont elle aura à tenir compte dans l'accomplissement de cet exercice de planification globale. Il invite maintenant la CMQ, d'ici la fin janvier 2003, à donner son avis sur les orientations, en vue de l'achèvement du Cadre gouvernemental d'aménagement et de développement de la CMQ. Ce dernier sera rendu public au printemps prochain.

Le Cadre d'aménagement prévoira les mécanismes à mettre en place pour assurer l'application des orientations, en vue de réaliser la vision qui les sous-tend, soit celle d'une communauté durable. De plus, pour le gouvernement, l'adoption du Cadre d'aménagement et de développement sera suivie de l'élaboration d'un plan d'action qui traduira en gestes concrets les orientations et les objectifs visés.

Le document d'orientations gouvernementales peut être consulté dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante : <http://www.mamm.gouv.qc.ca>.

– 30 –

Renseignements :

Jean-Louis Laplante
Directeur des communications
Cabinet du ministre d'État aux Affaires municipales et
à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau
Tél. : (418) 521-3911

Claude Beauchamp
Directeur de cabinet
Cabinet du ministre délégué responsable de la région
de la Capitale-Nationale
Tél. : (418) 644-2880